

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-552

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« d) Le premier alinéa du III est supprimé ;

« e) Le deuxième alinéa du IV est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle actuellement en cours d'examen.